

**Tarifs des activités « Accueils collectifs de mineurs » enfance et jeunesse de la
Communauté du Pays de Fontainebleau, à compter du 4 septembre 2023**

	Accueil de loisirs primaire				Accueil de loisirs jeunesse					Séjours
	(Tarif par jour en € dont repas 3,11€ TTC inclus)				(Tarif par demi- journée en € sans repas)					(Reste à charge pour les familles du coût unitaire du séjour, arrondi à l'euro inférieur)
Revenus mensuels en euros	1 enfant*	2 enfants*	3 enfants* et plus	Mini séjour	1 enfant*	2 enfants*	3 enfants et plus*	Mini séjour	1 enfant participant	2 enfants et plus participant
				(Forfait sup. p/ sem.)				(Forfait sup. p/ sem.)		
Inf. à 650	6,5	4,5	3,5	32	4,5	3,5	2,5	37,5	30%	15%
651 à 1500	8,5	6,5	5,5	37,5	5,5	4,5	3,5	42,5	40%	25%
1501 à 2500	11,57	8,94	7,89	44,71	6,84	5,79	4,73	50,50	50%	35%
2501 à 3500	14,73	12,62	11,57	50,50	7,89	6,84	5,79	56,28	60%	45%
3501 à 4850	17,88	15,78	14,73	56,28	8,94	7,89	6,84	61,54	70%	55%
4851 et plus	21,57	19,46	17,88	61,54	10,52	8,94	7,89	67,33	80%	65%
Extérieur	46,85			89,42	23,43				167,79	100%

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de :

- Approuver la révision des tarifs des activités « Accueils Collectifs de Mineurs », enfance et jeunesse, de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, telle que présentée, à compter du 4 septembre 2023.